

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le **20 septembre**, en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020,
Le Conseil, dûment convoqué, a été réuni à la salle des Fêtes « Louis Aragon » à Formerie sous la présidence de Madame Fabienne CUVELIER, Présidente.

****Délégués titulaires présents :** ANCELIN O , BAGUET J.C, BAILLY D, BEURAIN Y, BELIARD A, BELLIARD B, BIRON M, BIZET F, BLATIER J.L, BOURGUIGNON C, BOUS W, BOUTELEUX P, BOYENVAL G, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHERON M, COCU C, CORDIER F, COUTARD S, CUVELIER F, CUYER S ; DANIEL C, DANIEL L, DECHERF S, DES COURTILS P, DESENDER L, DOUCHET F, DUMONT J, DURAND J, ESTIENNE J.P, FERRY V, FOLASTRE F, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C , GORENFLOS A, GORETG, GOUBIN N, GOURLAIN M.L, GUILLEMANT S, HAUDIQUERT E, HERNEQUE O, HUCLEUX J, JAMAULT P, JUMEL R, KLAES C, LAVERHNE P, LECUIR G, LEGOIX D, LEGUAY A, LEVASSEUR T, LILIE J.M, LONCKE F, MAILLARD P, MASSON G, MERCIER J.C, MIREY L, PARIS J, PETIGNY N, PICHARD H, PLE S, PUISSANT M, SMESSAERT P, SOLEWYN A, STERIN GOISQUE A, SYS P, TOUTAIN M.L, TRANCART H, VAN OVERBEKE S, VANDECAVEYE F, VASSEUR R, VERBEKE P, VISSÉ M, WIART A

****Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) :** BATICLE E , BIGOT R, BONARDELLE D, COULOMBEL G, D'HARDIVILLIERS I, GUINEAU F, LE FICHOUS G, LEROND F, MAILLARD R, NAUWYNCK M, STACKLER L, VANNESTE B

**** Délégués suppléants présents sans voix délibérative :** BLOQUEL J, HODENCQ J, PREVOST M, CARON H, HARMONIER P, ROLLAND P, PINEL S,

****Pouvoirs :** MM BELLANGER E donne pouvoir à CUVELIER F, BOULLET D donne pouvoir à ANCELIN O, DELETTRE Y donne pouvoir à PUISSANT M, GUILBERT V donne pouvoir à JUMEL R, LARCHER J donne pouvoir à DANIEL C, RINGARD C donne pouvoir à PISCHARD H

****Etaient Excusés :** MM RONSEAU B, CIRIER S, GODDYN D, DEGRY A.

Secrétaires de séance : MM FERRY V et SOLEWYN A

| | |
|---|---|
| Date de la convocation : 14 septembre 2021 | Nombre de délégués en exercice : 113 |
| Date d'affichage : 14 septembre 2021 | Nombre de délégués présents : 87 |
| | Nombre de pouvoirs : 7 |
| | Nombre de votants : 94 |

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **14 juin 2021**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour, est désigné : M. Vincent Ferry
..... M. André Solewyn

PREAMBULE : INTERVENTION ASSOCIATION BALADE NATURE ET DECOUVERTE

Interventions de Monsieur Laurent MIREY et Séverine PLE, balade Nature et découverte propose des marches de loisirs les activités démarrent le 29 août, nous faisons cela tous les dimanches, à partir du mois d'octobre nous allons nous déplacer dans les communes où nous avons des adhérents ; si vous voulez nous suivre, nous avons un site internet qui se nomme « Balade – Nature et Découverte », vous êtes conviés à nous rejoindre. La cotisation est d'un montant de 10 euros annuel.

PREAMBULE INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL MONSIEUR SEBASTIEN LIME

Intervention du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, Monsieur Sébastien Lime, concernant le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les élus. Sébastien Lime, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-Préfet de la Préfecture de l'arrondissement de Beauvais, et -notamment - référent sur le territoire de la Picardie Verte : je remercie Madame la Présidente de m'accueillir pour évoquer le Contrat de Relance de Transition Energétique qui est un sujet imminemment complexe à fortiori dans un territoire comme celui-ci qui est un territoire à la fois rural, composite avec énormément d'étendue, énormément de collectivités-membres aussi... je crois que vous détenez le record départemental du nombre de communes adhérentes à un EPCI et on vous a demandé depuis le début de l'année et on continue à travailler avec vous à un projet qui est un peu complexe mais qui va engager notre avenir ensemble pour au moins 6 ans... cela nous semblait important de pouvoir échanger non seulement avec les élus de l'intercommunalité et on le fait à la Préfecture et dans vos locaux : puis peut-être avoir un rapport plus direct pour expliquer ce qu'est la démarche car elle n'est pas forcément simple à comprendre... le gouvernement a souhaité que l'on vienne vers les intercommunalités pour leur proposer une forme de contrat sur l'ensemble de la mandature où l'objectif est pour nous d'arriver avec un certain nombre de dispositifs, quelques maigres moyens, l'Etat est toujours ambitieux dans ces dispositifs parfois avare de ses moyens mais pour accompagner les collectivités dans la définition de ce que l'on a appelé un projet de territoire, c'est-à-dire que l'on prenne le temps pendant cette année qui est une année particulière pour les intercommunalités, une année d'installation mais c'est le bon moment pour réfléchir à ce que l'on souhaite faire pour l'avenir avec un certain nombre de discussions sur des thématiques que nous avons déjà travaillées par ailleurs, je vais vous parler notamment : consommation foncière, d'aménagement durable (éventuellement si vous le souhaitez)... on peut ouvrir un certain nombre de débats, sur la politique de l'eau, la présence des services publics dans un territoire comme celui de la Picardie Verte et... L'objectif est de formaliser (ensemble) ce que l'on appelle un projet de territoire c'est-à-dire quelques objectifs stratégiques un peu structurants qui devront guider notre réflexion pendant 6 ans et puis surtout guider l'action que l'on peut mener avec les collectivités locales. Pour le dire de façon extrêmement claire et transparente pour les élus et les maires, cela va devenir pour nous le mode d'emploi et le guide de priorisation de l'attribution d'un certains nombres de dispositifs... clairement, on va travailler pour faire en sorte pour la CCPV par exemple que l'attribution de la DETR dans les 6 ans à venir corresponde à ses priorités, c'est-à-dire plutôt que de travailler sur tous les sujets que l'on se reconcentre sur les travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux, communautaires... on peut travailler avec vous aussi pour tout ce qui permet une meilleure desserte du territoire et un meilleur aménagement de proximité, si par exemple cela fait parti des priorités des maires et des intercommunalités... on est sur un territoire rural, et l'on veut y préserver la vie associative : cela signifie qu'il faut

que l'on offre des locaux aux associations. On va essayer de définir ensemble d'ici à la fin de l'année un certain nombre d'objectifs-clés, alors ce n'est pas facile car on demande beaucoup à des intercommunalités qui ne sont pas nécessairement armées d'un point de vue administratif, on sait ce que c'est la capacité d'ingénierie de rédaction d'une collectivité celle de la Picardie Verte, alors on va vous aider un peu car à travers les dispositifs de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) on va pouvoir mobiliser un peu d'aide en ingénierie et permettre d'avoir un cabinet qui nous accompagne dans la rédaction de ce document et puis on va s'appuyer sur ce qui a déjà été fait !... on ne part pas de rien sur le territoire de la Picardie Verte, il y avait déjà un contrat de ruralité, il y a des réflexions en cours sur les questions du PLUI, sur les questions SCOT, un travail qui avait été engagé à l'échelle du Pays du Grand Beauvaisis (PETR), voilà la démarche générale. Ensuite, il va falloir que l'on trouve un équilibre qui n'est pas simple !... le but ce n'est pas de faire une liste d'actions DETR sur ses 6 prochaines années, ce serait trop simple mais c'est d'essayer de mettre tout cela en perspective et de donner un peu de sens à tout cela et que les priorités que j'évoquais tout à l'heure c'est-à-dire préparer notre territoire et de vous accompagner dans les choses à venir dans les 10 ans qui viennent... et on ne va pas se le cacher ils sont nombreux ! la crise sanitaire nous a montré que l'on avait évidemment un sujet de démographie médicale et de service public de proximité, les échéances climatiques devant nous font que l'on ne pourra pas y échapper et autant anticiper tout cela aujourd'hui plutôt que de prendre la vague en pleine figure de façon extrêmement frontale dans 5 ans : il va falloir que l'on parle de production d'énergie, d'économies d'énergie, de nouvelles (mobilités par exemple comment fait-on pour installer des bornes de recharge et pour permettre de vivre en véhicule électrique dans un territoire qui n'est pas très dense et où la mobilité du quotidien est une priorité majeure pour chacun de nos concitoyens car il faut bien aller d'un point à un autre car on ne pourra pas tout faire à vélo)... autant de choses qui vont nécessiter que les collectivités locales mettent en place des infrastructures, y réfléchissent et pour nous l'objectif c'est de vous accompagner dans cette réflexion, d'essayer de poser sur le papier quelques priorités et puis après (surtout) de pouvoir - autour de ces priorités- mobiliser des moyens... les vôtres, les nôtres et puis ceux des autres car on vient avec dans notre besace nos amis de la Caisse des Dépôts pour parler par exemple de performance énergétique des écoles... on va venir avec nos amis de la CCI pour parler commerce et stratégie commerciale car nous sommes sur un territoire où il y a des pôles commerciaux qui existent encore, notre intérêt collectif est de les préserver et faire en sorte qu'ils puissent vivre (on a longuement parlé de la boucherie de Grandvilliers la dernière fois que l'on c'est vu mais de pouvoir faire en sorte que l'on trouve sur le territoire des ressources et des magasins de proximité, on a aussi longuement parlé de démographie médicale c'est un vrai sujet, nous sommes prêts à travailler avec l'ARS qui est très mobilisé sur la question, mais ce n'est pas toujours simple)... nous allons faire en sorte que cela s'incarne et puisse se réaliser concrètement. Je pense que c'est très important Madame la Présidente que l'on puisse s'associer le plus largement possible au navire ? car effectivement c'est un changement d'échelle, ce n'est pas la même chose de réfléchir à comment on traite le changement climatique, la pression foncière, comment est-ce qu'on réussit à résister au promoteur en leur expliquant que l'on part mais pas comme cela, on va arrêter les pavillons en « raquette » et on va réfléchir à une autre modalité d'occupation des sols qui puisse permettre d'éviter par exemple que les pluies diluviennes du mois de juin ne viennent totalement inonder certain secteur... il va falloir que l'on travaille aussi sur le sujet de l'artificialisation et dire non, réfléchir à une stratégie foncière cela est très difficile d'y réfléchir à l'échelle d'une commune car parfois on n'a pas les armes, on est confronté aussi à des gens qui sont autrement plus puissants qu'une collectivité de taille modeste, c'est pour cela que réussir à travailler ces sujets à l'échelon intercommunal ce n'est pas pour affaiblir la commune mais finalement cela la rend beaucoup plus forte pour pouvoir suivre ces priorités et ne pas juste subir l'évolution des choses car on a bien vu l'évolution des choses, elle peut être très violente et si on veut faire en sorte de ne pas la subir on a plutôt intérêt à l'anticiper et surtout à la bonne échelle.

Madame Agnès THILL (député) : En vous écoutant Monsieur le Sous-Préfet, visiblement vous parlez de la DETR, à ma connaissance la DETR c'est la réserve parlementaire que nous avons supprimée en 2017 et qui est passée à la DETR, est-ce cela ? Donc si maintenant la DETR doit être utilisée pour tout ce qui concerne la transformation énergétique, comment seront financés tous les projets de nos maires ?

Monsieur Sébastien LIME, la DETR c'est deux choses effectivement, il y a un recyclage de l'ancienne enveloppe de la réserve parlementaire à hauteur de 20% je crois, du montant global, le reste c'est une dotation de soutien à l'investissement des collectivités locales votée en Loi des finances et donc financée par les impôts des Français, et la

DETR déjà aujourd'hui, est orientée par le gouvernement - mené par l'assemblée nationale quand elle vote les crédits - et elle est orientée localement par une commission d'élus à laquelle participe des parlementaires désignés par les deux Présidents des deux assemblées, donc quatre parlementaires (1 homme et 1 femme à chaque fois) car ils doivent faire une désignation paritaire... Les exemples que vous citez sont intégrés dans les priorités départementales parmi d'autres et quand on fait le calcul elle intervient à 70 % pour des projets de mobilités, de rénovation du patrimoine communal (notamment pour de la rénovation et amélioration de la performances énergétiques) et également sur des projets patrimoniaux car cela faisait partie des priorités fixées par la ministre chargée de l'Egalité des Territoires et cela n'a pas vocation à changer !... par contre, il y a des priorités à donner aujourd'hui : on va financer via la DETR dans le Département 700 projets répartis environ sur 450 communes ce qui correspond à une couverture relativement large et à une diversité de projets mais on finance 700 projets contre environ 2 000 reçus, car au bout d'un moment l'enveloppe budgétaire, même si elle augmente de manière constante depuis 4 ans, n'est pas extensible à l'infini, donc on fait déjà des choix aujourd'hui.

Monsieur DOR, *le CRTE est quelque chose de complexe et on a élaboré chez nous des projets de territoire, et vous disiez effectivement que nous ne partons pas tous avec les mêmes armes au départ (en particulier dans des territoires comme les nôtres, on aura besoin évidemment) alors vous avez pris le cas de l'école, du lavoir... cela on saura le traiter... par contre , il y a des sujets plus complexes comme le tourisme vers qui peut-on se tourner pour avoir un accompagnement en matière d'ingénierie par exemple ?*

Monsieur Sébastien LIME, *Alors c'est là que cela devient sympathique et compliqué : on a une première priorité c'est de poser les briques sur le projet général de territoire avec un accompagnement qui va être octroyé par l'ANCT et après effectivement tout le sujet va être de tirer les fils ! c'est pour cela que le travail va être long... on sait par exemple que sur certains territoires, il faudra que l'on se mette d'accord pour construire ensemble ce que l'on appelle un « observatoire du foncier »... sur le sud du département la consommation foncière est extrêmement préoccupante surtout quand on est dans une logique de zéro artificialisation ! on ne va pas s'en sortir , donc dans ce cas, il faudra que l'on mette les moyens avec nos camarades parisiens (notamment) pour pouvoir financer la création d'un observatoire du foncier. Sur le tourisme, on ira chercher par exemple la CCI d'une part, le Comité Régional du Tourisme et la Caisse des Dépôts mais c'est là où cela sera sympathique (pour vous comme pour nous) car l'engagement qui nous est demandé c'est de faire en sorte que personne n'ait à se poser la question de l'arrière - « cuisine » et qu'elle se passe dans nos bureaux et que face à nos problèmes charge à nous de trouver l'interlocuteur qui permet de répondre ! cela ne va pas être simple du tout, mais il y a des interlocuteurs. Pour ma part je suis un garçon « bête » quand j'ai un problème je vais sur google y compris quand je rentre dans mon bureau cela fonctionne pour la recette de la confiture donc cela devrait marcher pour le reste ! On trouve des aides, des ressources il y en a directement au Département ; c'est peut-être à nous de les mettre plus en avant, nous avons des échanges constructifs avec le Conseil Départemental, avec également le SE60 sur des points plus spécifiques où il y a de l'ingénierie de proximité et ils sont prêts à la mobiliser aux services des territoires, cela va être notre travail et pour que l'on puisse le faire, il faut que l'on sache quelles questions nous sont posées. Donc tout le sujet du CRTE c'est plutôt avant même de trouver des réponses c'est de trouver les questions que l'on doit se poser pour les six ans à venir, c'est-à-dire les fils que l'on veut tirer et est-ce que sur ce territoire « on a telle ou telle dominante » ? je vous le disais tout à l'heure on travaille avec le Vexin-Thelle sur la question touristique, on travaille avec les Sablons sur la questions des friches, on essaie de travailler avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis sur beaucoup de questions mais notamment sur celle du Culturel car on va mettre des crédits sur la rénovation de la Cathédrale et donc on voudrait construire autour un projet « sympathique ». Sur chaque territoire, on essaie d'avoir une colorisation, une labellisation, une dominante - qui permettra de chercher - des ressources mais je suis d'accord avec Vous cela ne va pas être simple, il va falloir que nous côté services de l'Etat soyons performants dans notre rôle de « Google » d'ingénierie locale... finalement et pour pouvoir mettre en face de chacune de nos difficultés, un peu de ressources, un peu d'ingénierie des réels crédits, car définir les projets c'est bien mais il faut bien les réaliser.*

Monsieur GAVELLE, *Senantes étant la plus grande commune de la Picardie Verte, aujourd'hui j'ai 2 000 hectares et 650 habitants pour pouvoir avoir un équilibre plus raisonnable, il faudrait doubler le nombre d'habitants, 32 kms de voirie à entretenir. D'ici quelques temps, je n'aurai plus les moyens d'entretenir la voirie si l'Etat ne continue pas de m'aider. On*

a également un regroupement de quatre communes sur un RPI, on a une garderie-périscolaire sur la commune de Senantes car c'est la plus importante des quatre, la PMI vient de contrôler les locaux et on me signale que j'ai trop d'enfants au périscolaire le matin, il faudrait que j'en refuse la moitié car si je dois annoncer aux parents que je dois refuser leurs enfants, ils vont partir à Gournay, à Beauvais ou dans le privé !... et le RPI va disparaître. La solution serait que je fasse des travaux dans un vieux bâtiment à côté mais si l'Etat ne m'aide pas, je ne pourrais pas... donc on n'est pas dans l'isolation ou autre. Est-ce qu'il sera toujours possible d'avoir des aides ?

Monsieur Sébastien LIME, normalement vos voiries cela fait longtemps que l'Etat ne finance plus, la voirie ne fait plus partie des priorités de la commissions des élus depuis 5 ans, il y a un consensus local qui indiquait que ce n'était pas avec la DETR que l'on posait du bitume mais qu'il y avait d'autres leviers. Ce ne sera pas une régression sauf si vous souhaitez réfléchir sur certaine voirie : est-ce qu'il y en a qui ne desservent rien ou personne ? car cela peut être l'occasion de renaturer les espaces et la question qui m'intéresse plus est celle concernant votre périscolaire, la transition écologique et énergétique n'est pas juste les petites fleurs et la laine de verre dans notre esprit et c'est comme cela que l'on veut travailler, ce que vous citez c'est quoi ? C'est la nécessité pour des territoires de conserver des infrastructures qui leur permettent non pas de tripler leur nombre d'habitants... mais ne serait-ce que de maintenir ceux qui sont déjà ici et permettent à ces habitants de pouvoir résider dans des territoires comme le notre tout en voulant une vie équilibrée c'est-à-dire que de pouvoir se fixer ici, vivre ici, y construire leur vie dans un contexte où ces personnes ne travaillent pas forcément là où ils vivent et qu'ils ont besoin qu'on leur prenne leurs enfants tôt le matin et qu'on leur rendent un peu tard le soir, ce qui est mon cas et si on fermait mon périscolaire j'aurais quelques sujets et cela rentre totalement dans nos objectifs sur le territoire comme celui de la Picardie Verte soit la dimension du service public en milieu rural et peu dense qui constitue la condition nécessaire pour éviter des aller-retours en voiture, c'est la condition nécessaire pour garder des gens dans un habitat qui existe déjà et pour éviter soit de les voir se concentrer dans des zones qui sont déjà dans des seuils de saturation soit de voir avoir une autre vie qui est écologiquement non soutenable et personnellement insupportable. Réfléchir à comment est-ce que l'on maintient au niveau local à fortiori quand il y a une demande de périscolaire de proximité, ou sur un autre champ une maison d'assistants maternels, un relais d'assistants maternels qui ne permet pas d'aller jusqu'à la construction d'une crèche car on arriverait à stabiliser des berceaux même avec l'aide de la CAF mais d'avoir un point fixe où les assistants maternels sont regroupés, peuvent accueillir ou s'arranger... c'est typiquement dans nos objectifs et cela ne changera pas : on continuera à soutenir les collectivités qui sont confrontées à ces projets car ce n'est pas sans lien avec le fait de vouloir développer un mode de vie équilibré partout.

Je voudrais remercier les élus qui sont là, pour l'effort qui a été fait sur ce territoire précisément en matière de recrutement d'emplois aidés dans un territoire extrêmement rural, vous avez recruté collectivement une quarantaine de jeunes en Parcours Emploi Compétence (PEC), vous êtes l'intercommunalité qui en a fait le plus, vous êtes allés chercher des jeunes en situation de handicap pour les accueillir dans ce cadre-là. Je voulais vous parler d'un autre sujet, celui des cantines à 1 € : si le gouvernement a mis en place un dispositif qui permet de sortir pour les collectivités les plus fragiles et accueillant des élèves en situation les plus fragiles des repas à 1 € à la cantine, c'est un dispositif majeur de la lutte contre la pauvreté, je pense que vous élus de proximité vous savez, parfois dans vos administrés, que des familles ont énormément de difficultés à boucler les fins de mois et pour lesquelles la cantine constituent souvent le point de repère en termes de repas pour tous les enfants d'une fratrie, il y a ce dispositif qui existe qui permet à l'Etat de prendre en charge finalement le différentiel entre 3 € (coût moyen) et 1 €. On va revenir vers vous car c'est un dispositif qui n'avait pas été élaboré initialement pour des collectivités de cette taille mais on se rend compte quand on se croise un peu tous les chiffres et que sur le Département, c'est sur le territoire de la Picardie Verte où le plus de communes sont éligibles à ce dispositif.

Nous allons venir à votre rencontre accompagnée des Inspecteurs de l'Education Nationale pour travailler avec vous à la mise en place qui est assez simple. Vous avez dû recevoir un courrier de la DASEN sur le sujet.

Monsieur CORDIER : Monsieur le Secrétaire Général, une question sur le sujet de la cantine à 1 euro... effectivement j'ai lu la liste des communes éligibles, je suis maire de la commune de Briot et ancien président du SIRS, j'y ai découvert que ni Briot, ni Halloy, ni Thieuloy-Saint-Antoine, ni Brombos ne sont dans la liste alors qu'il y a des communes proches de ces 4 communes cités précédemment qui sont-elles- éligibles, alors est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, peut-être nous expliquer les critères d'attributions car des famille nécessiteuses nous en avons aussi dans notre RPI ?

Monsieur Sébastien LIME, C'est une question de péréquation c'est-à-dire que la liste concerne les communes éligibles à une aide de l'Etat, c'est le croisement du potentiel financier de la structure et le revenu de la commune, ce qui fait que les communes qui sont considérées d'un point de vue statistique non pas comme ayant une population plus riche mais comme ayant des ressources supérieures au-delà d'un certain seuil ne sont pas éligibles alors que des communes qui ont un potentiel financier plus fiable, on estime qu'elles n'ont pas les moyens de dégager elles sur leur budget une marge pour pouvoir financer cette modulation de tarif et c'est là qu'intervient l'aide de l'Etat.

REPARTITION DU FPIC.

Présentation de ce point par Vanessa LEROY.
Pas de remarques particulières.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE:

- la répartition financière proposée et l'affectation de la part communale à l'opération du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communautaire.

AUTORISE:

- la Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE N°1.

Présentation de ce point par Vanessa LEROY.
Pas de remarques particulières.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 93 votants soit : 87 voix pour, 3 abstentions et 3 non exprimés.

ADOpte :

- La Décision Modificative n°1 (DM1) du Budget Principal 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, toutes sections confondues pour un montant de **262 128 €** (ci-joint annexé) ;
- La Décision Modificative n°1 (DM1) du Budget annexe des zones communautaires de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, toutes sections confondues pour un montant de **3 912 €** (ci-joint annexé) ;
- La Décision Modificative n°1 (DM1) au Budget annexe assainissement de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, toutes sections confondues pour un montant de **4 205 €** (ci-joint annexé).

AUTORISE :

- La Présidente à inscrire les crédits de la Décision Modificative n°1 (DM1) au Budget principal 2021 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, au Budget annexe assainissement, ainsi qu'au Budget annexe des zones communautaires d'activités (Cités ci-dessus).

RAPPORT D'ACTIVITES 2020.

**Présentation de ce point par Madame ADDE.
Pas de remarques particulières.**

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 90 voix pour, 1 abstention et 3 voix non exprimées.

VALIDE :

- le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

AUTORISE :

- la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire, dont l'envoi aux communes.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE SPORTIVE DES SAPEURS-POMPIERS DE FORMERIE.

**Présentation de ce point par Madame Cuvelier.
Pas de remarques particulières.**

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 86 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- la Présidente à inscrire en DM1 le montant de la subvention.
- la Présidente à verser une subvention de 1000€ à l'Amicale Sportive des Sapeurs-Pompiers de Formerie.
- la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « LE GRENIER VERT » POUR L'EXPLOITATION DE LA RECYCLERIE DE LA PICARDIE VERTE.

Monsieur MASSON présente ce point.

Monsieur LE FICHOUS, il y a peut-être des postes à pérenniser dans cette association et je voulais savoir s'il n'existerait pas des conventions plus longues, autres qu'annuelles à tacite reconduction ?

Monsieur MASSON, non, bien sûr ils sont actuellement trois personnes, 2020 était une année particulière, il devait embaucher une quatrième personne mais cela a été reporté à 2021, mais c'est un partenariat établi sur la confiance.

Monsieur FERRY, J'ai l'impression que vous n'avez pas bien répondu à la question. On souhaitait savoir si l'on pouvait modifier la durée de la convention.

Monsieur MASSON, on a calqué les conventions sur celles établies avec les centres sociaux mais on pourrait envisager l'année prochaine de rédiger une convention sur une durée de 3 ou 5 ans.

Monsieur LE FICHOUS, justement pourquoi avoir établi une convention avec tacite reconduction, alors que vous travaillez avec eux depuis plusieurs années. Si la convention avait une durée plus longue, il serait plus aisé de pérenniser les emplois et d'assurer une sécurité de l'emploi sur le territoire.

Monsieur MASSON, Je vous ai bien compris, on a rédigé cette convention comme celle des centres sociaux, quand j'ai démarré au centre social de Grandvilliers on était à 13 personnes... aujourd'hui on est à 35 personnes, une convention annuelle n'empêche pas de fonctionner.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 92 voix pour, et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association « Le Grenier Vert » ;
- La Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents à ce dossier.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE FORMERIE – APPROBATION.

*Monsieur Estienne présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : 89 soit 1 voix pour, contre, 1 abstention et 3 voix non exprimées.

APPROUVE :

- Le dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- La présente délibération qui fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- La présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU, qui sont exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET « LUCHARD INDUSTRIE » ET EMPORTANT APPROBATION DE LA MISE EN COMPTABILITE DU PLU DE LA COMMUNE D'HALLOY.

Présentation de ce point par Monsieur Estienne.

Monsieur FERRY, vous parlez de parking... savez-vous de quelle manière ils vont être construits ? je voulais savoir si la matière utilisée laissera filtrer l'eau.

Monsieur ESTIENNE, la modification du PLU permet donc de prendre 5 000m² sur le domaine agricole qui est sur la commune de Halloy et qui permet d'agrandir l'emprise de l'entreprise Luchard, celle-ci permettra d'une part de sécuriser le déplacement des véhicules à l'intérieur de l'entreprise (en particulier les poids lourds) et d'autre part, de ne pas « stocker » les camions sur la route départementale. In fine en modifiant en modifiant le déplacement de ces poids lourds dans son périmètre, l'entreprise pourra aussi réorganiser ses locaux et l'implantation de l'outil industriel pour pouvoir augmenter sa production. Bien entendu les parkings seront faits de manière à ce que l'eau soit infiltrée de manière écologique.

Madame CUVELIER : de la même façon « Luchard » s'est engagé à respecter un aménagement assez vert notamment par la préservation des haies etc...

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 86 voix pour, 3 abstentions et 5 voix non exprimées.

ADOpte :

- La déclaration de projet « Luchard Industrie » emportant approbation de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme d'Halloy telle qu'annexée à la présente délibération.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA PLANTATION DE HAIES 2021/2022.

Monsieur CORDIER présente ce point.

Monsieur FERRY, je vous remercie Madame la présidente de m'avoir transmis le document. Cependant, j'ai bien compris qu'il y avait deux projets distincts : tout d'abord le « plan arbres » financé à 90 % par la Région et ensuite il y avait « nature en chemin » financé à 50 % par la Région et 10% était pris en charge par la CCPV. Or, quand j'ai reçu le document en mairie me demandant de fournir le montant estimé des travaux il était notifié pour le « Plan arbres » et non pour « Nature en chemin ». Donc j'ai donné le montant des dépenses pour le « plan arbres ». Vous demandiez ces informations à mon avis afin de prévoir le budget pour Nature en chemins.

Monsieur CORDIER, effectivement, vous avez raison Monsieur Ferry de préciser les choses, il y a bien deux dispositifs, « Nature en chemin » financé à 50% l'achat des plants, le paillage et les protections, sous la validation de la commission Développement Durable qui a proposé d'ajouter 10% pris en charge par la CCPV de manière à ce que le financement soit 50% de la Région et 10% CCPV et ce dispositif permet de subventionner le bornage à hauteur de 70% sachant que pour cet appel à projet les communes répondent directement à la Région des Hauts-de-France Deux dispositifs complémentaires mais seul le « plan arbres » sera porté par la CCPV.

Monsieur FERRY, Donc j'ai répondu à « Nature en chemin » pour la mare de ma commune et ce n'est pas le même coût.

Monsieur CORDIER, Si vous le souhaitez, on reprend contact pour parler du projet.

Monsieur TRANCART, Administrativement vous menez les deux projets ?

Monsieur CORDIER, non administrativement pour le projet « Plan arbres ». Pour le dispositif « Nature en chemin », ce sont les communes qui répondent directement à la Région des Hauts-de-France. Cette année la question du bornage a été posée à plusieurs reprises et les temps étaient limités c'est-à-dire que l'on ne pouvait pas à la fois border et planter la même année donc nous étions obligés de partir au moins sur un temps d'exécution de minimum 3 ans car le temps du bornage et l'arrêt du projet mettait beaucoup plus de temps... le choix, pour cette année uniquement, est de porter le dispositif « Plan arbres ».

Monsieur FERRY, j'ai eu l'occasion de travailler avec Monsieur Wacheux Teddy qui effectue un travail remarquable.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 89 voix pour, 1 abstention et 4 voix non exprimées.

VALIDE:

- Le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

AUTORISE :

- La Présidente à inscrire les crédits en DM1 ;
- La Présidente à solliciter les subventions auprès de la Région Hauts-de-France selon le plan de financement ci-dessus ;
- La Présidente à signer l'ensemble des documents afférents au projet de plantation de haies 2021/2022.

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2021/22 ENTRE L'ASSOCIATION DIAPHANE ET LA CCPV.

Monsieur VERBEKE présente ce point.

Monsieur FERRY, on va accueillir un artiste en résidence, est-ce que l'on lui a attribué un cahier des charges sur son travail pendant l'année ?

Monsieur VERBEKE, bien sûr, on va travailler sur le dispositif « la photo bat la campagne » qui a déjà été prouvé car il a été mis en place sur beaucoup de territoire à travers les Hauts-de-France et donc celui-ci est assez simple : il met en exergue le fait que l'on accueille un artiste sur la Communauté de Communes, il va y avoir d'abord un travail de création, il y aura une première exposition qui s'appellera « un mur, une œuvre » et puis il y aura un travail mené en atelier qui permettra de nouvelle création en lien avec l'apprentissage de la photographie et cela fera l'objet d'une restitution et de médiation culturelle. La restitution se fera sous forme de carnets afin d'en garder une trace pour les années futures.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 85 voix pour, 5 abstentions et 4 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à signer la convention de partenariat 2021/22 avec l'association Pôle photographique Diaphane ci-annexée ;
- La Présidente à inscrire les dépenses au budget 2021 par décision modificative, et autoriser l'engagement des dépenses en 2022 ;
- La Présidente à signer tout document permettant la mise à disposition d'un hébergement pour l'artiste accueilli sur une période de douze mois (engagement de la CCPV).

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2021/22 ENTRE LA BATOUDE ET LA CCPV.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 86 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à modifier le budget 2021 sur ce projet (+ 1900 € en dépenses et + 1000 € en recettes);
- La Présidente à signer la convention de partenariat avec La Batoude – Centre des Arts du Cirque et de la Rue.

CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL 2021/22 ENTRE LE THEATRE DU BEAUVAISIS ET LA CCPV.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 86 voix pour, 5 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Président à inscrire les dépenses prévues au budget 2022 en autorisation d'engagement – les dépenses en 2021 étant déjà prévues au budget ;
- La Présidente à signer la convention de partenariat culturel 2021/22 avec le Théâtre du Beauvaisis.

ETUDE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 75 voix pour, 4 voix contre, 10 abstentions et 5 voix non exprimées.

AUTORISE

- La Présidente à lancer le marché public de prestations intellectuelles portant sur la réalisation d'une « étude préalable à l'établissement d'un Contrat Territoire Lecture » selon la procédure adaptée définie aux articles L. 2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique,
- La Présidente à signer ledit marché avec le prestataire dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse aux regards des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation,
- La Présidente à signer tous les documents afférents à ce marché,
- La Présidente à solliciter les services de la DRAC pour une demande de subvention à hauteur de 30 000€,
- La Présidente à inscrire au Budget 2021, par décision modificative, les sommes nécessaires pour l'exécution de cette étude, OU
- La Présidente à engager les sommes nécessaires à cette étude en 2022.

PROPOSITION DE CREATION DE NOUVEAUX TARIFS DANS LE CADRE DE LA REGIE CULTURELLE POUR LE FINANCEMENT DES INTERVENTIONS ARTISTIQUES EN MILIEU SCOLAIRE.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 77 voix pour, 5 voix contre, 10 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à instaurer de nouveaux tarifs comme suit :
- intervention artistique ponctuelle (1 à 3 heures) : 50 € (somme forfaitaire) ;
- Atelier de pratique artistique régulier (plusieurs demi-journées), dont les ateliers photographie/Diaphane : 200€ ;
- Autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

PROJET D'EXTENSION DE L'AIRE DE CAMPING-CARS DE SONGEONS – ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

*Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.*

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 83 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions et 2 voix non exprimées.

APPROUVE :

- Ce projet d'extension de l'aire de camping-cars de Songeons,

VALIDE :

- Le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

AUTORISE :

- La Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Départemental de l'Oise,
- La Présidente à lancer la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre, et à signer le marché avec le prestataire qui sera jugé le mieux-disant,
- La Présidente à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DOMAINE D'HETOMESNIL.

***Monsieur Verbeke présente ce point.
Pas de remarques particulières.***

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 74 voix pour, 8 voix contre, 10 abstentions et 2 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à signer la convention d'occupation temporaire avec le Musée-conservatoire de la vie agricole et rurale de l'Oise ;
- La Présidente à mettre à disposition un hébergement à l'artiste accueilli dans le cadre de la Résidence Artistique, et ce, sur une période de douze mois (engagement de la CCPV) ;
- La Présidente à signer la convention d'accompagnement avec Oise Tourisme ;
- La Présidente à inscrire au budget 2021, par décision modificative, les sommes nécessaires pour la réalisation de l'étude de définition du projet d'aménagement ;
- La Présidente à lancer l'appel d'offres pour cette étude et à signer le marché avec l'entreprise jugée la mieux-disante ;
- La Présidente à solliciter des subventions pour la réalisation de cette étude, et notamment auprès de l'Europe (FEADER) ou de la Région (PRIT) ;
- La Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) UNIQUEMENT POUR L'OPERATION SE SITUANT AU DROIT DE LA PISCINE OCEANE SE TROUVANT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GRANDVILLIERS.

***Monsieur CORDIER présente ce point.
Pas de remarques particulières.***

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 87 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions et 2 voix non exprimées.

CONFIE :

- au Syndicat d'Énergie de l'Oise, uniquement pour l'opération se situant au droit de la piscine Océane, la maîtrise d'ouvrage d'un moyen de Production d'énergie à partir d'installations utilisant l'énergie solaire sous réserve de l'équilibre économique définitif du projet qui sera connu après la phase d'études préalables ;

AUTORISE :

- Madame la Présidente à signer avec la commune de GRANDVILLIERS un bail emphytéotique portant sur l'occupation du domaine privé de la Commune.
- le SE60 à solliciter les subventions de l'Etat au titre du Plan de relance – DSIL.
- Madame la Présidente à signer la convention de financement quadripartite (Préfecture de Région, Préfecture de l'Oise, SE60, Communauté de Communes).
- les services du Syndicat d'Énergie de l'Oise à collecter auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergie, traiter, analyser l'ensemble des données énergétiques correspondantes (consommation, index, puissance,).
- Madame la Présidente ou son/sa représentant(e) à signer tout document nécessaire à cet effet.

PROPOSITION DE NOUVELLES TARIFICATIONS POUR LES PISCINES COMMUNAUTAIRES ATLANTIS ET OCEANE.

Monsieur Bous présente ce point.

Pas de remarques particulières.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 85 voix pour, 2 contre, 3 abstentions et 4 voix non exprimées.

VALIDE :

- Les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2021.

PROPOSITION DE TRANSFORMATION DES ABONNEMENTS DE LEÇON EN ENTREES POUR LES PISCINES COMMUNAUTAIRES ATLANTIS ET OCEANE .

Monsieur Bous présente ce point.

Pas de remarques particulières.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 88 voix pour, 1 contre, 2 abstentions et 3 voix non exprimées.

AUTORISE :

- La Présidente à l'autoriser à valider la transformation des leçons en entrées piscine au prorata du nombre de tickets restant à partir du 1^{er} septembre 2021.

PROPOSITION DE CREATION DE TARIFS « REDUITS » POUR LES PISCINES COMMUNAUTAIRES ATLANTIS ET OCEANE.

Monsieur Bous présente ce point.

Pas de remarques particulières.

Après l'avis favorable exprimé à l'unanimité des membres du Bureau Communautaire, lors de sa réunion en date du 13 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire s'est exprimé avec 94 votants : soit 79 voix pour, 6 voix contre, 5 abstentions et 4 voix non exprimées.

VALIDE :

- La proposition d'un tarif pour une entrée unitaire de 2,5 euros pour les publics-cibles à partir du 1^{er} septembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Madame CUVELIER**, un Bureau aurait lieu le 18 octobre et un Conseil le 8 novembre. Après un entretien procédural en date du 15 septembre dernier avec Monsieur Adde Philippe, je vous informe qu'il a été décidé de mettre fin à son détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS de la CCPV et cette fin de détachement prendra effet le 1^{er} décembre prochain.

✓ **Monsieur MASSON**, Madame Morda (agent CCPV) vous a transmis un bilan concernant les ambassadeurs, je vous invite à communiquer sur ce sujet et d'inciter vers vos administrés sur les méthodes de tri. Cette semaine nous avons lancé l'Etude sur la tarification incitative ainsi que sur le tri des biodéchets, on vous tiendra informés de l'avancement.

✓ **Monsieur SMESSAERT** : Vous allez bientôt recevoir le devis pour les nouvelles prises... ensuite vous recevrez les conventions et nous vous demandons de délibérer dans vos communes assez rapidement pour les nouveaux demandeurs puissent obtenir leur raccordement auprès de l'opérateur de leur choix.

✓ **Monsieur BOUS**, la réunion du jury concernant le réseau de chaleur de Formerie aura lieu le mercredi 6 octobre, je vous demande de bien vouloir répondre à l'invitation afin de déterminer au mieux le lieu.

✓ **Monsieur ESTIENNE**, En ce qui concerne le personnel ADS, Frédéric Aldebert nous quitte car il a demandé sa mutation à la Communauté de Communes du Haut Béarn... donc ses fonctions cesseront autour du 17 octobre. Le PLUi est en phase d'achèvement pour la partie « zonage », je vous rappelle que le mardi 28 septembre, ont été invités tous les maires des communes qui ont une zone d'activités ou une zone industrielle ou ceux qui sont susceptibles d'en avoir une de fait de l'implantation existante d'entreprises, à une réunion avec la CCI.

✓ **Monsieur CORDIER**, le mardi 28 septembre a lieu le conseil syndical du SMAB et le conseil syndical du SIVT est prévu le 11 octobre prochain. Un élu du territoire a sollicité le service pour diffuser une information autour du Guichet Unique de l'Habitat, j'ai trouvé que cela était une bonne idée donc nous sommes en train de rédiger une note et on vous propose de la diffuser dans toutes les communes. En termes de recrutement au service Communication, nous avons reçu 28 candidatures, pour retenir 5 et on pense avoir trouver une personne pour le poste « Chargé communication ». En revanche, on a reçu 13 candidatures pour le service Développement Durable, on en a sélectionné 5, nous en avons reçu 4, les candidats ont décliné l'offre après entretiens pour des raisons géographiques ou de missions plus adaptées à leur désirata. Nous allons donc relancer la publication de poste.

✓ **Monsieur DANIEL**, vous avez tous reçu le flyer « Octobre Rose », je vous demanderai de bien diffuser, cela démarre par un ciné-débat le 1^{er} octobre et cela se termine par une marche à Roy-Boissy, je vous invite à venir avec votre Tee-shirt rose. Grandvilliers organise le samedi 9 octobre une marche dans le cadre de « Octobre-Rose ». La Halte-Garderie devrait ouvrir à 4 jours le 15 novembre : on a eu quelques complications depuis le Bureau Communautaire, car on a eu d'autres informations qui sont arrivées après. On a enfin recruté pour le RAM on a eu une seule candidature et elle devrait prendre ses fonctions en novembre.

✓ **Monsieur VERBEKE**, je vous invite à participer à « jardin en scène » avec les quatre dates sur notre territoire. Je vous remercie pour la distribution du programme « Sortir ». Une petite précision concernant la subvention d'Amicale des Sapeurs-pompiers, le Département a décidé, lui aussi, de contribuer au Congrès à hauteur de 3 000 €.

✓ **Madame CUVELIER**, je remercie la municipalité de nous avoir accueillis.

**L'Ordre du Jour étant épuisé,
la séance est levée à 21h00 .**